

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2021**

**A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX À 17H00**

(Ouverture à 17h00 – Clôture à 18h45)

**TABLE DES MATIÈRES**

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. DÉMISSION - ÉLECTION	3
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2021	4
5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
6. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	5
7. PRÉAVIS 22/2021 - BUDGET 2022	5
8. PRÉAVIS 21/2021 - PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT - LÉGISLATURE 2021-2026	13
9. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	14
10. COMMUNICATIONS 08/2021 - INSTRUMENTS DE PLANIFICATION DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DURABILITÉ - ETATS DES LIEUX DÉCEMBRE 2021	15
11. COMMUNICATION 09/2021 - PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021-2026	15
12. COMMUNICATION 10/2021 - PATRIMOINES IMMOBILIERS FINANCIER ET ADMINISTRATIF - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE	18
13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
14. PROPOSITION INDIVIDUELLES	20

M. Nicolas Blanc, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, ainsi qu'à M. Yves Sesseli, boursier et M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Thomas Cramatte du journal Le Courrier et Mme Cécile Collet du 24Heures.

**1. APPEL NOMINAL**

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	MM. et Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	<b>7</b>
	Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>52</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Laurent Béguelin, Carline Cuénoud, Loïc Desfayes, Vivian Gaudin, Florence Gross, Stéphane Massy, Chantal Ostorero, Eliane Potterat	<b>8</b>

Au moment de l'appel, il y a 48 conseillers, puis 4 arrivées tardives.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est modifié, 4 nouveaux points sont ajoutés.

Les conseillers ont reçu l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

**3. DÉMISSION - ÉLECTION**

Le Président lit la lettre de démission au 19.11.2021 de Mme Mélody Savary, conseillère Vert-e-s et Ouvert-e-s.

La conseillère Vert-e-s et Ouvert-e-s, vient-ensuite, remplaçante est : Mme Nancy Mingard

Elle est appelée pour être assermentée :

Serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Veillez lever la main droite et dire je le promets ».

Elle est élue avec acclamations

- ASCL suppléant-e : Mme Nancy Mingard est proposée et élue.

Acclamations

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2021

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 1 abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

#### 5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

##### ➤ Votation fédérale du 28 novembre 2021

Participation : 70.39%

Objet soumis au vote Fédéral	Résultats						
	Rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	%
1. Initiative populaire du 7 novembre 2017 «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)	2'431	56	0	2'375	1'481	894	70.46
2. Initiative populaire du 26 août 2019 « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)	2'422	97	0	2'325	509	1'816	70.20
3. Modification du 19 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)	2'433	51	0	2'382	1'657	725	70.52

##### ➤ Votations 2022

###### Fédérales

13.02.2022 - 15.05.2022 - 25.09.2022 - 27.11.2022

###### Cantoniales

20 mars 2022 - Election du Grand Conseil et 1<sup>er</sup> tour du Conseil d'Etat

10 avril 2022 - 2<sup>ème</sup> tour de l'élection du Conseil d'Etat

➤ **Date des prochaines séances du Conseil communal en 2022 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieux
07.03.2022	20h00	Grande salle de Grandvaux
09.05.2022	20h00	Grande salle de Grandvaux
20.06.2022	20h00	Salle à fixer
10.10.2022	20h00	Salle à fixer
09.12.2022	17h00	Salle à fixer et repas

*Arrivée de Mme Annigna Gerig et de M. Thomas Ellis à 17h15.*

## 6. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président accuse réception du

- Postulat Mme A. Baehler Bech et consorts « Vers des vignes communales biologiques saines et exemplaires »

Chacun-e a reçu copies de ce postulat, il n'est donc pas procédé à sa relecture et il sera traité au point 10. Développement des motions, postulats et interpellations.

Il demande s'il y a d'autres dépôts. Ce n'est pas le cas.

*Arrivée de M. Yves Kazemi à 17h20.*

## 7. PRÉAVIS 22/2021 - BUDGET 2022

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

**Le conseiller/la conseillère est priée d'indiquer la page, le chapitre, le n° de compte, au moment de sa question**

S'il y a des amendements, ils seront mis au vote à la fin des discussions sur le chapitre concerné.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. Ch. Currat :**

Il résume le rapport de la Commission des finances et aux conclusions propose l'**amendement** suivant au préavis 22/2021, voir sous le chapitre respectif.

Le Président passe le budget chapitre par chapitre par rapport à la brochure :

### **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - P. 12-15**

La Cofin propose l'**amendement** suivant :

- **P. 15 - 190 - Service informatique - 190.316.200 Hébergement du système informatique**  
Augmentation des charges CHF 10'000.-, donc le montant passe à CHF 105'000.- *au lieu de CHF 95'000.-.*

La discussion est ouverte.

**Mme N. Pfeiffer :**

**P. 13 - Administration - Compte 110.365.931 Aides Covid, Fr. 220'000.- en 2020**

Elle demande à quoi correspondent ces CHF 220'000.- ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Le montant de CHF 220'000.- est le montant estimé par la Municipalité lors de l'adoption de l'aide complémentaire communale à fin décembre 2020 et en mars 2021, et c'est le montant qui a été attribué sur un montant total de CHF 300'000.-. On l'avait fixé de manière un petit peu aléatoire, soit CHF 220'000.- pour les aides économiques et CHF 80'000.- pour les aides sociales. Aujourd'hui, on arrive à peu près au bout, on n'a pas encore les chiffres définitifs mais ce montant de CHF 220'000.- finalement est assez proche de la réalité. Il croit qu'on a peut-être un peu plus. Donc c'est une dépense unique et exceptionnelle sur 2020-2021.

**Mme M. Janeiro :**

**P. 12 - Administration**

**Compte 110.309.100 Frais de formation**

Ça passe de CHF 20'000.- à CHF 15'000.- en 2022. Pourquoi il y a une baisse alors que dans le plan de législature il y a une volonté de renforcer la formation de l'administration ?

**Compte 110.310.210 Frais de communication**

Là, le compte est baissé à plus de la moitié, pourquoi ?

Comme dit par son collègue M. Ch. Currat, une commune se doit de communiquer par exemple une augmentation de point d'impôt, mais aussi en général.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Concernant les frais de formation continue de CHF 15'000.-, si ce montant a baissé, c'est qu'il y a de plus en plus de cours gratuits donnés à nos collaborateurs et collaboratrices et puis avec le Covid l'année passée, on n'a pas pu les y envoyer car les cours ont été annulés. On se rend compte qu'en 2022 ce sera la même chose, mais si c'est possible, des cours auront lieu. Donc ces CHF 20'000.- étaient estimés trop haut.

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Pour la question de la communication, il s'agit de la création d'un compte « Agenda communal » et de la reprise de l'entier des frais y relatifs, précédemment pour moitié dans le chapitre 450 - Déchets. Ce qui est plus juste.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le président passe au vote **l'amendement :**

- **P. 15 - Service informatique - Compte 190.316.200 Hébergement du système informatique**  
Augmentation des charges de CHF 10'000.-, donc le montant passe à CHF 105'000.- *au lieu de CHF 95'000.-.*

C'est **accepté** à l'unanimité

## **2. FINANCES - P. 16**

La discussion est ouverte.

**Mme N. Pfeiffer :**

**P. 16 - Service financier - Comptes 220.352.000 Participation au fonds de péréquation et 220.352.010 - Solde année antérieure**

Elle aimerait des explications.

**M. Y. Sesseli, boursier :**

Il s'agit là des comptes de péréquation directe. Le compte 220.452.000, c'est le montant que nous recevons dans le cadre de la péréquation. Pour la péréquation directe, il y a 3 éléments qui rentrent en compte, un qui est lié à la population afin de compenser certaines dépenses de fonctionnement en lien direct avec la taille, un lié à la solidarité afin d'allouer des ressources financières à certaines communes en fonction de leur potentiel fiscal mesuré par la valeur du point d'impôt communal par habitants, et un lié aux dépenses thématiques afin d'allouer des ressources financières aux communes en fonction de leur dépenses pour certains services publics.

Le compte 220.352.000 est le montant de notre contribution au fonds péréquatif. La participation au fonds de chaque commune est déterminée en fonction de sa valeur du point d'impôt communal et d'un multiplicateur commun. Ce multiplicateur commun est déterminé en divisant le montant total des contributions à recevoir par la somme des valeurs des points d'impôts communaux.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

## **3. DOMAINES ET BÂTIMENTS - P. 17-32**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

## **4. TRAVAUX - P. 33-39**

La discussion est ouverte.

**Mme Ch. Lavanchy :**

**P. 34 - Routes - Comptes 430.314.200 Entretien courant - Routes**

Il y a une baisse au budget 2022 par rapport à celui de 2021. Il lui semblait que ça avait été discuté de ne pas négliger cet entretien courant pour éviter de se retrouver avec des gros soucis dans le futur.

**P. 36 - Déchets taxes**

**Compte 450.318.855 Papier - Transport**

La baisse du transport est importante. Est-ce que c'est en lien avec les négociations sur le tarif des transports ou une diminution du papier ?

**Compte 450.318.856 Papier - Elimination**

On n'a plus rien du tout dans ce compte. Pourquoi cette ligne au budget 2022 ?

**Compte 450.435.920 Ristourne - Elimination du papier**

Il est prévu CHF 8'000.- de revenu en 2022, alors qu'en 2020, on avait CHF 58.54 et au budget 2021 rien.

Elle ne comprend pas très bien ces comptes et aimerait avoir des explications.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Les routes. On doit faire attention à ne pas les sous-entretenir parce que si on n'entretient pas un morceau de route pendant longtemps, ça ne coûte rien mais au moment où il faut le faire, ça coûte beaucoup plus cher. En 2022, on a encore un budget qui est très restreint. Pour les prochaines années, aussi selon la demande de la commission de gestion, on est en train d'élaborer un plan directeur des routes, avec notamment une analyse assez détaillée de l'état des routes mais aussi et surtout de l'état des ouvrages, des ponts, des murs, etc. Il y en a un certain nombre sur la commune. Ça nous permettra d'avoir une photographie de l'état réel de notre réseau routier pour pouvoir dresser un ordre de priorité des morceaux de routes qu'il faut entretenir en priorité parce qu'actuellement c'est entretenu au pifomètre et à vue. Simplement pour l'état d'une route, ce n'est pas toujours ce qu'on voit, et notamment pour les ouvrages, mais on doit voir aussi ce qu'il y a dessous.

Donc pour l'instant, on n'a pas assez d'informations pour indiquer quels sont les morceaux de routes vraiment prioritaires. Dès qu'on aura une analyse précise de notre réseau, on sera en mesure de vous proposer un budget qui sera plus en adéquation avec les besoins.

Il profite de remercier les conseillers pour l'acceptation de l'amendement voté pour les adaptations informatiques.

**M. R. Bech, Municipal :**

La question concernant le coût du transport du papier qui est en diminution du budget 2022 effectivement par rapport à 2021 et également très légèrement par rapport aux comptes. L'élaboration du budget du coût du transport du papier résulte d'une part d'une évaluation d'une projection à la fin de l'année par rapport à l'existant à peu près au mois de septembre 2021. On a constaté effectivement une baisse de volume qu'on a évidemment répercuté à ce moment-là au budget 2022. Donc c'est une projection qui va se réaliser ou pas, évidemment lors de l'année considérée.

Le 2<sup>ème</sup> facteur, c'est qu'avec le transporteur qui s'occupe du transport du papier, nous avons réorganisé aussi un petit peu l'ensemble des tournées, ce qui a permis de compenser un petit peu les effets de valeurs négatives que nous avons enregistrées en 2020. Le coût du ramassage avait un petit peu explosé. Donc ces 2 éléments expliquent la baisse du coût du transport du papier.

Au niveau de l'élimination du papier, il faut mettre en lien le budget 2021 où on avait une charge budgétée de CHF 7'000.- avec la ristourne sur l'utilisation du papier. Le problème c'est que le coût de la récupération du papier est un coût qui est lié purement aux marchés, or le papier a été passablement en abondance ces 2 dernières années et les cours de rachat du papier ont fortement baissé, ce qui a amené également à l'inverse de devoir payer pour la récupération et non pas de recevoir une ristourne pour la livraison de la matière première. Cette tendance s'est de nouveau inversée en 2021, raison pour laquelle nous avons désormais au budget une ristourne qui est de nouveau budgétée en 2022 alors que ça n'était pas le cas en 2021 et comme on peut le voir en 2020, on était déjà largement en baisse.

Donc ces 2 effets de bascule sont essentiellement un effet du cours du marché de la récupération du papier.

**M. M. Cardinaux :****P. 35 - Parcs, promenades, cimetières - Compte 440.314.102 Entretien courant - Fontaines**

Est-ce possible d'avoir quelques explications sur la variation des montants portés au budget 2022 sur l'entretien courant des fontaines, qui est de CHF 27'000.- alors qu'il était de CHF 68'000.- au budget 2021 et qu'en 2020, on avait un montant effectif de CHF 14'721.30 ?

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Il n'a pas la réponse précise de suite. On a un certain nombre de fontaines historiques qui sont en pierres de taille qu'on ne peut pas réparer n'importe comment. Alors elles ne sont pas toutes classées à l'inventaire international comme la fontaine de la justice mais elles sont quand même toutes belles et la plupart sont dans des matériaux qui ne sont pas simples à entretenir et qui ont besoin de spécialistes de la pierre pour les réparer. Ce qui fait qu'on a demandé à un architecte spécialisé une analyse pour établir un ordre de priorité des fontaines qui nécessiteraient des interventions rapides, de celles qu'on peut laisser comme ça pendant 5 à 10 ans sans qu'elles se dégradent trop, et de celles qu'on n'a pas besoin d'entretenir de manière lourde.

D'une manière générale, il n'y a probablement pas besoin de gros investissements, mais si tel devait être le cas, il y aurait des préavis parce que ce serait probablement des dépenses assez conséquentes. Pour l'entretien de la fontaine de la justice, comme c'est heureusement un bel objet qui est à l'inventaire international, on doit quand même faire accompagner cela par les monuments historiques.

Il est désolé par cette réponse un petit peu vague. Il aura probablement d'autres informations plus tard.

**M. S. Hope Weber :****P. 34 - Routes****Compte 430.314.210 Entretien courant - Déneigement**

Montants de CHF 30'000.- au budget 2021 et CHF 60'000.- au budget 2022. On va bien skier cette année, il y aura de la neige à son avis !

**Compte 431.315.400 Entretien des machines et matériel** qui passe de CHF 20'000.- au budget 2021 à CHF 72'000.- au budget 2022.

Comment cela se fait-il ?

**M. J.-R. Gaillard, Municipal :**

C'est un peu une loterie, il y a des années où on ne déneige pas beaucoup et d'autres beaucoup, mais on a décidé d'être raisonnable en espérant qu'il ne neige plus d'ici la fin de l'année et puis qu'il neige un peu moins l'année prochaine. On a dû un peu resserrer les budgets et on a pris cette option. C'est un peu une réponse à la hussarde !

Le compte 431.315.400 - Entretien des machines et matériel CHF 72'000.- est groupé avec le compte 431.315.500 - Entretien des véhicules, car c'était plus simple pour le chef de service et la voirie.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**5. INSTRUCTION PUBLIQUES ET CULTES - P. 40**

La discussion est ouverte.

**Mme N. Pfeiffer :****P. 40 - Instruction publiques et cultes****Paroisse protestante - Compte 581.365.200 Participation à la Paroisse protestante**

Montant de CHF 34'326.35 en 2020

**Paroisse catholique - Compte 582.365.200 Participation à la Paroisse catholique**

Montant de CHF 102'199.40 en 2020

Elle aimerait comprendre cette différence.

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale**

Les temples sont propriété de la commune et l'entretien des bâtiments figure dans le budget bâtiments alors que l'Eglise catholique est propriétaire de l'église. Donc, là on a un décompte en bloc entre les frais de salaires et du bâtiment, alors que sous la ligne participation à la paroisse protestante, on n'a que les frais du personnel.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**6. POLICE - P. 41**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

**7. SÉCURITÉ SOCIALE - P. 42**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

**8. SERVICES INDUSTRIELS - P. 43-45**

La discussion est ouverte.

**M. J. Cuénoud :****p. 45 - Réseau d'eau - Compte 811.435.100 Vente d'eau**

Il y a une augmentation du prix de l'eau prévue en 2022. Donc cela risque d'affecter les utilisateurs de notre commune, spécialement les vigneron qui utilisent pas mal d'eau en période de vendanges. Est-ce que c'est prévu de les aider ? Comment est-ce que c'est justifié ? Il n'y a pas de justification dans les commentaires.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Tout d'abord, en introduction, la taxe sur l'eau est une taxe affectée, comme la taxe déchets, et comme toutes les taxes affectées, cela doit couvrir les dépenses qui ont trait à l'entretien et au développement du réseau d'eau. Jusqu'à présent, on était à peu près à l'équilibre. Ce qui signifiait que la vente d'eau parvenait à couvrir les dépenses qu'il y avait dans les rubriques budgétaires en lien avec l'entretien et le développement du réseau d'eau.

Actuellement, il y a du chlorothalonil dans notre ressource principale, ce qui fait qu'on doit acheter une grande partie de notre eau à la ville de Lausanne. On a d'ailleurs la chance d'avoir des conduites de la ville de Lausanne qui passent ici, parce que si on était dans la situation de certaines communes du Mittelland qui ne sont connectées qu'à des réseaux qui ont du chlorothalonil, et bien elles sont bien embêtées pour fournir une eau sans chlorothalonil à leurs abonnés. Tout cela a une conséquence sur le coût par le fait que le compte eau se trouve en fort déficit.

Ce financement par une taxe affectée, il peut y avoir un avantage dans l'autre sens, c'est-à-dire que si tout d'un coup, la vente d'eau rapporte plus de ce qu'elle devrait, le surveillant des prix interviendrait et nous forcerait à baisser le tarif. Actuellement, on est dans la situation inverse car le déficit du compte eau est trop important en regard de la situation financière de la commune que nous connaissons pour le laisser tel quel et pour laisser filer le déficit. C'est donc pour ça que la Municipalité a pris la décision d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> de CHF 0.50.

Maintenant ce que dit M. Jonas Cuénoud est assez vrai. Les citoyens pour qui ce serait le plus compliqué d'affronter cette hausse, c'est les gros consommateurs dont essentiellement des vigneron ainsi que les personnes modestes. Donc, la Municipalité a décidé de voir si c'était possible de mettre sur pied des mesures de compensation et est en train d'y réfléchir. Ce n'est pas aussi

simple que ça, par exemple, pour la taxe déchets, la loi cantonale précise que les communes doivent prévoir des mesures d'accompagnements à la taxe sur les déchets. La loi sur l'eau ne le prévoit pas car il n'y a pas de base légale. Quand on aura trouvé une solution, on vous avisera et le cas échéant, on vous soumettra les décisions si elles relèvent du Conseil communal. Et quoiqu'il en soit, ça reste une augmentation de CHF 0.50 pour mille litres d'eau, qui est quand même un montant assez modeste. C'est clair, quand on accumule ces augmentations, c'est embêtant, notamment pour les familles modestes, mais ça reste des montants que la Municipalité considère comme raisonnables.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur les sujets suivants :

#### **COMMENTAIRES DES COMPTES (\*\*) - P. 46-49**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

#### **RÉCAPITULATION DES CHARGES ET REVENUS - P. 50-53**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée

*Arrivée de Mme Candida da Silva 17h44.*

**TOUTES LES ANNEXES :**

#### **IMPUTATION INTERNES - P. 54-57**

#### **TABLEAUX DES CHARGES ET REVENUS - P. 58-61**

- CHIFFRES - P.58-59

- GRAPHIQUES - P. 60-61

#### **TABLEAUX DE RÉSULTAT - P. 62**

#### **TABLEAUX D'ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES - P. 63**

#### **TABLEAU DES EMPRUNTS COMMUNAUX - P. 64**

#### **PLAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS - P. 65-69**

**Mme N. Pfeiffer :**

**P. 65 - 35 - Bâtiments patrimoine administratif - Maison, clos et carrousel : avant-projet, réalisation**  
Est-ce que l'on sait ce que ça concerne ces CHF 300'000.- pour 2023 ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Au sujet de la Maison jaune, c'est qu'à partir de fin 2022 - début 2023, l'appartement du rez de chaussée sera libéré, notre vigneron tâcheron partant à la retraite, et nous devons réfléchir cet hiver sur ce qu'on veut faire dans cet espace. Donc, nous devons étudier s'il faut rénover, si on doit faire des modifications également au carrousel, qui est employé par notre vigneron tâcheron, ainsi qu'au jardin qui faisait partie jusqu'à maintenant du même bail.

Donc précisément, ce que recouvrent ces CHF 300'000.-, on ne sait pas encore, mais on a calculé au nombre de m<sup>3</sup> présent pour faire une estimation.

**M. L. Gfeller :**

**P. 65 - 34 - Bâtiments patrimoine financier - Valorisation patrimoine financier selon études et construction Crêt-Chatelet (Avant-projet, crédit construction)**

Concernant la valorisation du patrimoine financier sur études, il y a CHF 7'700'000.- qui sont budgétés pour les années à venir et pour la construction Crêt Chatelet CHF 12'000'000.-.

Il aimerait savoir à quoi cela correspond.

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Pour l'ensemble de la rénovation du patrimoine bâti, on a fait une estimation de l'état de nos bâtiments et de ceux qui nécessitaient d'avoir une rénovation importante. Donc c'est une estimation pour les années à venir dans le programme de rénovation des bâtiments du patrimoine communal qu'on devra développer.

Crêt-Chatelet, Aran. Ça se situe, quand on vient de Grandvaux, au début d'Aran à gauche. Il y a actuellement un terrain pas goudronné où sont garées des voitures lors de manifestations. Il y a eu un remaniement parcellaire qui n'est pas signé et pas encore fait, il y a quelques années, mais qu'on a remis en route et on aimerait qu'avec l'ensemble des partenaires, on puisse développer une étude, un avant-projet et un projet ensuite, qui serait validé par le Conseil communal. La commune avait pour sa part, dans ce site, le projet de construire un bâtiment et un parking sous-terrain. C'est ce qui figure, dans le plan de quartier. Donc on aimerait faire avancer ce dossier qui est en standby depuis 10 ans à peu près.

**M. Y. Kazemi :**

Il s'excuse de son retard.

Il se permet d'intervenir en fin de discussion sur le budget 2022 au nom du groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s. Notre intervention porte plutôt sur la suite des budgets, et en tout cas, nous tenons à remercier la Municipalité pour l'exercice qui nous est soumis. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un 1<sup>er</sup> exercice qui est à caractère transitoire et il est certain que son caractère conservateur répond à la situation et tient aussi compte des nombreuses incertitudes. Toutefois, dans la perspective des budgets à venir, nous souhaitons attirer l'attention de la Municipalité sur le besoin important, pour ne pas dire impératif de mettre en place des outils de planification, de pilotage et de contrôle stratégique dans l'établissement des prochains budgets et dans le contrôle des budgets, c'est à dire à travers la présentation des coûts.

A titre d'exemple, il semble important de pouvoir mieux identifier les liens entre les futures dépenses budgétaires les orientations du programme de législature. Dans la même optique, il s'avère essentiel que le plan des investissements établi par la Municipalité reflète non seulement les orientations stratégiques du programme de législature, mais aussi et peut-être surtout les capacités financières et organisationnelles de la commune. Il semble aussi qu'une différenciation plus explicite entre ce qui est des charges non maîtrisables souvent liées aux charges cantonales, indirectement maîtrisables liées aux intercommunales et maîtrisables puissent être faite car c'est un prérequis indispensable pour la mise en place d'un monitoring qui nous permettra de maîtriser ou de vérifier l'évolution de nos charges. Il lui paraît que la mise en place de tels outils aujourd'hui répond à un standard de gestion financière et qu'on peut raisonnablement s'attendre à disposer de tels outils lorsque l'on gère un budget à hauteur de CHF 40'000'000.-.

Dans ce sens, le groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s soutient les recommandations de la Commission des finances faites dans son rapport du présent préavis.

**BUDGET 2022 - ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX - ASCL - P. 70-77****BUDGET 2022 - ORPC DISTRICT DE LAVAUX-ORON - P. 78-80****BUDGET 2022 - PROTECTION CIVILE - DISTRICT DE LAVAUX-ORON - P. 81****BUDGET 2022 - ASSOCIATION POLICE LAVAUX - APOL - P. 82****622. COMPARAISON DE LA REPARTITION DES COÛTS NETS ENTRE LES COMMUNES ENTRE BUDGET 2022 ET 2021 - P. 83****TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS ENTRE LES BUDGETS 2021 ET 2022 - P. 84**

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 22/2021 **amendé**

**CONCLUSIONS  
LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 22/2021 de la Municipalité du mardi 2 novembre 2021 ;

Oùï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

par 48 voix pour, 1 contre et 2 abstentions

**d'approuver le budget 2022 tel que modifié.**

Le récapitulatif du budget 2022 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>CHF</b>	<b>37'911'600</b>
<b>Charges totales</b>	<b>CHF</b>	<b>40'828'800</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>2'917'200</b>
Marge d'autofinancement <b>négative</b> : CHF 442'100		

**8. PRÉAVIS 21/2021 - PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT - LÉGISLATURE 2021-2026**

Chacun-e a reçu copies du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. N. Potterat :**

Il lit les conclusions et propose de **refuser** le préavis 21/2021 tel que présenté en attendant que ces plafonds soient établis sur la base d'une priorisation claire et réaliste des investissements à venir. On a vérifié que de ne pas voter immédiatement ces plafonds ne posait pas de problème aux niveaux

institutionnels ni au fonctionnement de l'administration communale et selon nos discussions avec la Municipalité, nous avons compris que dans tous les cas c'est un travail qui continuait d'être effectivement fait. Donc nous nous réjouissons qu'une telle proposition puisse être faite sur la base de ce travail.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 21/2021 tel que présenté.

### **CONCLUSIONS** **LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

Vu le préavis N° 21/2021 de la Municipalité du mardi 2 novembre 2021;  
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

par 4 voix pour, 45 contre et 2 abstentions

**de refuser le préavis 21/2021 tel que présenté.**

## **9. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

Chacun-e a reçu copie du postulat de Mme A. Baehler Bech et consorts « Vers des vignes communales biologiques, saines et exemplaires ». Il n'est pas procédé à sa relecture.

Le Président donne la parole à

#### **Mme A. Baehler Bech :**

Ce postulat est cosigné par un des membres de chaque groupe de ce Conseil communal. C'est dire que le devenir du domaine viticole communal qui impacte de manière non négligeable nos finances communales interpelle chacun et chacune et ce quelles que soient nos convictions politiques.

C'est important parce qu'il s'agit maintenant de se demander comment valoriser notre patrimoine viticole et la question, posée par ce postulat, est de savoir que si la conversion vers le bio est une opportunité en fonction des constats et des développements mentionnés dans le postulat et si c'est une chance à saisir maintenant.

Elle remercie les conseillères et conseillers de l'accueil bienveillant à ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour une étude circonstanciée et un rapport.

La discussion est ouverte.

#### **M. O. Veluz :**

A titre personnel, il recommande vivement aux conseillers d'adopter ce postulat. Il souligne que le but de ce postulat est de permettre finalement à la Municipalité d'étudier cette question de manière approfondie et de renseigner les conseillers sur des faits objectifs, à savoir non seulement, les

aspects écologiques mais également les aspects économiques et financiers. Et finalement permettre ici d'avoir un débat serein sans aspect trop émotionnel.

Le groupe PLR-ICD dans sa majorité soutient également ce postulat pour les motifs qu'il a invoqués.

**M. J.-R. Gaillard, Municipal :**

La Municipalité dans son ensemble soutient ce postulat.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion

Le Président passe au vote la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité.

C'est **accepté** par 45 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

Acclamations.

<b>10. COMMUNICATIONS 08/2021 - INSTRUMENTS DE PLANIFICATION DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DURABILITÉ - ETATS DES LIEUX DÉCEMBRE 2021</b>
---

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

**Mme V. Hill :**

Elle remercie M. J.-Y. Cavin, Municipal, d'avoir fait cette explication, car ce sont des instruments assez complexes. Elle trouve cela vraiment utile comme outils de référence pour aider à comprendre comment les différents instruments s'imbriquent les uns avec les autres et leur fonctionnement.

<b>11. COMMUNICATION 09/2021 - PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021-2026</b>
---

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

Le Président donne la parole à

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Allocution :

« Je suis fier de pouvoir vous présenter ici le programme de législature pour la période 2021-2026 de la Municipalité. Nous avons effectué ce travail il y a un peu de temps, dans un esprit d'ouverture, d'échange et de partage avec le souci du bien commun et la volonté d'améliorer ce qui peut et doit être fait dans notre commune.

Ce programme présente des intentions et axes de travail. L'idée principale est que nous voulons que la population soit contente et fière d'habiter ici. C'est pourquoi nous devons mettre l'accent sur la vie économique et sociale dans la commune. Nous voulons favoriser la vie locale pour que les gens échangent entre eux, se parlent, s'aident et participent aux activités et à la vie de la commune. Pour que les commerces continuent de se développer et pour assurer une certaine pérennité à ceux-ci. Nous voulons garder une commune vivante, on ne veut pas qu'elle devienne qu'un grand dortoir. Nous sommes également convaincus que nos producteurs locaux peuvent profiter d'une telle dynamique dans leur démarche de valorisation de leurs produits.

Nous savons aussi que la population est très soucieuse de la qualité de son environnement et des problèmes climatiques. Les votations le montrent de façon constante. Nous allons donc engager la commune dans la lutte contre le changement climatique à la hauteur de nos moyens et dans notre champ d'actions bien sûr. Ceci au travers des problématiques de mobilité, d'énergie et de biodiversité. Nous estimons que la mobilité douce mérite une place plus grande et nous entendons la lassitude des habitants des bourgs face aux nuisances du trafic de transit. Nous allons accélérer le processus de rénovation des bâtiments et le changement d'agents énergétiques de chauffage comme prévu dans la planification énergétique territoriale. Nous tiendrons compte de la protection de la biodiversité dans l'entretien de l'espace public et nous voulons favoriser ce point également chez les privés.

Enfin, nous savons que les attentes de la population envers l'administration sont toujours plus grandes. Des services rapides et efficaces, des infrastructures en bon état, des aménagements de l'espace public agréables ne sont plus un but à atteindre, mais sont une norme. Cela nécessite une adaptation des outils de l'administration et des processus internes.

Vous le savez, les finances doivent être à la hauteur. Nous sommes conscients que des investissements doivent être réalisés en permanence. Nous ne voulons pas non plus laisser à nos enfants une dette qui les empêchera de poursuivre le travail après nous. Et ce n'est pas dans la nature de ce programme de nous vous le dire. Il donne les intentions combinées, discutées et consolidées de la Municipalité. Il décrit un état d'esprit. Nous savons que de nombreuses opportunités continueront de rythmer la vie (et les dépenses) de la commune. Avec ce programme, nous espérons que vous comprendrez comment nous les traiterons. Si le travail au quotidien peut sembler passablement routinier, son orientation peut changer, par petites ou grandes touches ici et là. Ce programme est donc notre manière d'exprimer la direction que nous comptons donner à la commune.

Que l'on soit clair, ce programme est un engagement de la Municipalité envers elle-même, le Conseil communal et la population. Il vous est présenté ici, il sera communiqué ouvertement dans la prochaine « Feuille » et fera l'objet d'une séance pour l'administration. Nous aurons ensuite la responsabilité de son application en créant des mesures en vous proposant des préavis ou simplement en changeant des habitudes. Nous sommes convaincus qu'il y aura de nombreuses personnes prêtes, dans cette salle ou ailleurs, au cours des 5 prochaines années, à nous rappeler cet engagement.

Je vous remercie de votre attention. »

La discussion est ouverte.

**Mme N. Pfeiffer :**

Merci de ce plan de législation qui lui paraît absolument idyllique. La vitalité économique. Est-ce qu'effectivement les commerces locaux vont être soutenus, car c'est un souci les vitrines vides. Le marché du jeudi matin à Cully, il faut rappeler aux gens d'y aller vraiment parce qu'il y a très très peu de monde.

Comment allez-vous faire la consolidation de l'environnement de travail en particulier par une bonne disponibilité de locaux commerciaux et de surfaces commerciales ? Est-ce que vous avez un plan, faire une séance où on pourra par exemple échanger là-dessus ? Quel est votre plan d'action ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

On n'a pas encore de plans concrets pour la bonne raison que ce plan de législation a été fait entre le 14 octobre et ces jours passés. Donc on n'a pas des plans précis aujourd'hui mais on y travaille ensemble et on va parler régulièrement de toutes mesures qu'on doit prendre.

**Mme V. Hill :**

Elle salue aussi ce plan de législature qu'on a appelé de nos vœux depuis un moment et elle trouve que c'est vraiment un bel effort et ça donne des axes intéressants. Elle pense comme la Cofin que l'effort sur les bâtiments devrait aussi figurer dans ce plan de législature. Et puis dans la ligne de ce que disait M. Y. Kazemi au sujet des instruments de suivis, un plan de législature pour savoir où on en est, si on suit les objectifs, ça doit se décliner en objectifs mesurables, en action avec un cadre de gestion de projets qui impliquent une description très claire des différentes mesures qu'on veut mettre en place. Une planification temporelle et financière et si on n'a pas ces instruments-là, c'est très difficile de savoir où est-ce qu'on en est, est-ce qu'on progresse par rapport à ce plan de législature. Donc elle encourage la Municipalité à préciser ses intentions dans une communication qui viendra plus tard.

On espère, en même temps peut-être que la séance de mars, avoir la priorisation qui a été demandée par la Cofin.

**M. M. Devanthéry :**

Il rebondit personnellement sur ce qui vient d'être dit, au nom du groupe des Vert-e-s et Ouvert-e-s aussi. Pour effectivement mener à bien le plan de législature présenté, on va avoir besoin que vous nous transmettiez les mesures concrètes que vous comptez prendre, leur qualification et les outils financiers qui vont permettre de réaliser tout ça.

**M. Y. Kazemi :**

Il intervient à titre personnel. Un grand merci parce qu'il se sent fier de pouvoir, à sa modeste mesure en tant que conseiller communal, contribuer à ce projet. C'est un gros travail qui a été fait en très très peu de temps bien sûr. C'est une ligne et il y a du job dans la programmation.

**M. Ch. Currat :**

Au niveau de la Cofin, on s'inscrit aussi dans ce qui a été dit précédemment et il remercie de ce programme de législature et de cette présentation par le Syndic, et puis de voir les étapes à venir, notamment l'étape de mars en lien avec les investissements. Et puis concrètement quelles mesures cela veut dire et puis par rapport au budget à venir, mais là on est déjà sur un premier élément de travail qui est vraiment à souligner.

**Mme M. Janeiro :**

Elle rejoint ses préopinants et préopinantes de l'avis très favorable sur ce plan de législature. Elle remercie énormément la Municipalité pour son travail.

Elle a une question au sujet de la communication. Est-ce qu'il y a d'autres stratégies qui ont été pensées sinon l'annonce dans la « Feuille ».

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Comme dit par le Syndic, il y aura un communiqué dans la « Feuille » pour la population et également sur le site de BEL. A l'administration aussi, on va faire plusieurs séances, on verra directement avec eux pour voir de quelle manière on va pouvoir travailler sur ce programme.

La parole n'est plus demandée.

**12. COMMUNICATION 10/2021 - PATRIMOINES IMMOBILIERS FINANCIER ET ADMINISTRATIF - PROGRAMME DE RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS, PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE**

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

**Mme N. Pfeiffer :**

Le bâtiment du vieux stand qui a une valeur symbolique et un emplacement stratégique, on l'aime bien finalement. Il y a pas mal de gens qui l'utilisent pour le judo, etc. Son état est mauvais et elle a lu qu'Holdigaz n'utiliserait plus son sous-sol. Donc quel est le devenir de ce bâtiment ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

Ce bâtiment va continuer à vivre comme il a vécu jusqu'à maintenant et puis dans le programme de rénovation, on abordera la question de sa rénovation parce qu'effectivement, il n'est pas en très bon état, mais actuellement, il n'y a pas projet particulier étant donné que le sous-sol ne sera plus monopolisé par le chauffage à distance. Donc il va rester en l'état actuel.

**M. L. Regamey :**

Où va passer la station de pompage ?

**Mme E. Marendaz Guignet, Municipale :**

La station de pompage au lieu d'être sous le bâtiment va être sous la plage.

La parole n'est plus demandée.

**13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES****M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Voir à la fin.

**M. Raymond Bech, Municipal**

La Commission culturelle a repris son activité. Elle pourra être en mesure de vous organiser 3 spectacles lors de l'année 2022. Il fait abstraction du Cully Jazz et de Lavaux Classique. Pour les détails, il donne la parole à la présidente de la commission culturelle.

**Mme N. Pfeiffer :**

On a prévu plutôt des choses drôles :

- 3 février 2022 - « Coming out » avec Vincent Kohler et Pierre Aucaigne
- du 30 septembre au 2 octobre 2022 « Oscar » par la troupe du Boulevard Romand.
- 9 décembre 2022 - « Le drôle Noël de Monsieur Scrooge » de Dickens.  
C'est un spectacle pour les familles et les enfants à partir de 8 ans

**M. Jean-Yves Cavin**

Il n'a pas de communication.

Très bonnes fêtes de fin d'année.

**M. Jean-Paul Demierre, Municipal**

Il n'a pas de communication.

Joyeuses fêtes de fin d'année.

**M. Jean-René Gaillard**

Il mentionne la distribution des sapins de Noël qui aura lieu au dernier marché de Rieux de 10h00 à 12h30 le 11 décembre 2021. Les ventes seront en faveur de la Fondation Planète Enfants malades. Excellentes fêtes de fin d'année.

**Mme Evelynne Marendaz-Guignet, Municipale**

- Le marathon du plateau de la Gare qu'on a engagé au début de la précédente législature arrive à une échéance importante. Le 15 décembre 2021, la Municipalité va reprendre d'Equitim qui a construit le bâtiment et qui est maintenant en phase de finitions. Nous allons reprendre le local qui est destiné au magasin « Tout pour la Vigne » et dans la même journée, nous allons le transférer au futur propriétaire qui est la société Charles Cuénoud SA. Les travaux de finition du magasin seront faits par le nouveau propriétaire et il pourra emménager tranquillement jusqu'à fin juin 2022.

Donc c'est une étape importante. Une première chose qui se réalise très concrètement ce 15 décembre 2021.

- Bibliothèque. Suite à un essai d'ouverture supplémentaire au mois de septembre, nous avons décidé que la bibliothèque serait ouverte le premier samedi de chaque mois 10x par année, c'est-à-dire pas en janvier et en août où il y a les vacances scolaires. C'est une extension pour développer les prestations de la bibliothèque qui fonctionne bien et qui prend un bel essor actuellement.
- Dans le budget, on a introduit des études de base sur les bâtiments. C'est une nouvelle façon de travailler testée cette année, l'année qui va venir et les suivantes et elle remercie les conseillers de cette confiance pour qu'on puisse se lancer dans ce programme.

**M. Jean Christophe Schwaab, Municipal**

Il se réfère au préavis 04/2021 « Prolongation de la ligne tl 47 et modifications des lignes de bus au sein de Bourg-en-Lavaux ». La Municipalité avait demandé au Conseil communal de ratifier une convention avec la ville de Lutry qui nous permet de faire venir la ligne TL47 toutes les demi-heures jusqu'à Pra Grana. C'était une convention passée entre Bourg-en-Lavaux et Lutry. En résumé, c'est la commune de Lutry qui commandait la prestation au TL sur son agglomération et puis la commune de Bourg-en-Lavaux (BEL) qui n'est pas formellement dans l'agglomération payait à Lutry le surcoût de cette commande de prestations supplémentaires. Ceci bien est évidemment à l'avantage de la commune de BEL et notamment des hauts puisqu'on aura désormais une assez bonne liaison toute les demi-heures vers tout le haut de Lutry, Belmont, Pully, Val-Vert avec des correspondances pour Chailly Lausanne et puis ensuite le bas de Pully.

Le Conseil communal a, comme il se devait, adopté cette convention. Puis entretemps, nous avons convenu avec la ville de Lutry d'une petite modification de cette convention à son article 3. C'est une modification qu'il n'est pas nécessaire de soumettre au Conseil communal parce que ce ne sont que des modalités d'exécution. La prestation et le prix que BEL paie à Lutry ne changent pas. Ce qui change est que désormais la commune de BEL s'engage à verser un acompte à la commune de Lutry parce que décompte final de ce qu'a coûté au TL arrive 6 mois après la fin de l'exercice. Donc ça voulait dire que Lutry faisait la banque pour BEL. Alors Lutry nous a demandé si c'était possible de leur avancer chaque 30 septembre un acompte qui est calculé sur la base de l'estimation du coût total, à savoir à l'heure actuelle Fr. 90'000.-. Nous avons donc accepté de verser cet acompte. Ce qui ne change rien au montant final, parce qu'une fois qu'on a le décompte final avec ce que cela a vraiment coûté, alors à ce moment-là il y a une facture finale. Ce qui fait que BEL ne paiera pas plus

de ce qu'elle aurait dû. Simplement c'est une méthode qui permet quand même à la ville de Lutry de ne plus devoir avancer plusieurs dizaines de milliers de francs pour nous pendant plusieurs mois. Donc cet amendement technique d'exécution à la convention a été ratifié par la Municipalité la semaine passée.

Il souhaite d'excellentes fêtes.

#### 14. PROPOSITION INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

##### **M. Ch. Currat :**

S'agissant des travaux pour le Club house du tennis, la partie buvette-restauration légère, qu'en est-il ?

##### **M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Concernant la buvette de la Tioleyre, le permis de construire a été demandé. On a eu 4 oppositions qui ont été levées le 3 novembre 2021. Jusqu'au 3 décembre, on n'a pas eu de recours mais on attend quand même lundi 6 décembre pour se mettre à l'ouvrage pour faire un programme de construction.

Il informe que l'inauguration de la buvette aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2022 avec quelques personnalités qui seront présentes ce jour-là, comme Léa Sprunger, Sarah Atcho et leur nouveau coach Philippe Leuba. A réserver cette date, c'est un mercredi. C'est fait pour les enfants.

##### **M. R. Baehler :**

Un résumé de la séance du 11 novembre 2021 de l'ASCL.

Dans sa séance du 11 novembre 2021, le Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL) a pris les décisions suivantes :

- Adopté par 25 voix et 1 abstention le préavis n° 01/2021 amendé relatif à l'octroi d'autorisations, comme suit :
  - a) Accordé au Comité de direction de l'Association Scolaire Centre Lavaux, en application de l'art. 4, chiffre 8 de la Loi sur les communes (LC) et de l'art. 14, chiffre 10 des Statuts, une autorisation de plaider valable durant la législature 2021-2026.
  - b) Accordé au Comité de direction de l'Association Scolaire Centre Lavaux, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes (LC) et de l'art. 14, chiffre 9 des Statuts, une autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, de droits réels immobiliers et d'actions de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas, charges éventuelles comprises, valable durant la législature 2021-2026.
  - c) Accordé au Comité de direction de l'Association Scolaire Centre Lavaux, en application de l'art. 11 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'art. 14, chiffre 9 des Statuts, une compétence financière pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- (cinquante mille) par cas, valable durant la législature 2021-2026.
- Adopté par 26 voix (à l'unanimité) le préavis n° 02/2021 relatif aux indemnités des membres du Comité de direction en accordant une prestation horaire de CHF 50.- (cinquante), tous frais inclus, pour toutes les tâches accomplies en faveur de l'association, valable pendant la législature 2021-2026.

- Adopté par 26 voix (à l'unanimité) le préavis du Bureau relatif aux vacations et jetons de présence des membres du Conseil intercommunal durant la législature 2021-2026 en fixant les montants comme suit :
1. Président-e du Conseil intercommunal CHF 250.- par séance
  2. Jetons de présence pour les membres et CHF 60.- par séance suppléants remplaçants
  3. Vacations du Bureau et des commissions CHF 30.- par heure\*
  4. Secrétaire suppléant-e CHF 30.- par heure\*

\*Tous frais inclus

- Approuvé par 26 voix (à l'unanimité) le préavis n° 03/2021 relatif au budget et à la répartition intercommunale des charges 2022 tels que présentés.  
Une précision, les charges nettes totales sont de CHF 6'354'000.- et la part pour Bourg-en-Lavaux est de CHF 2'863'222.-

**M. Ch.-H. Duboux :**

Il aimerait connaître la composition de la commission d'urbanisme et savoir pourquoi cette commission ainsi que d'autres comme la commission des vignes ne figurent pas sur le site internet de Bourg-en-Lavaux ? Est-ce que c'est tellement important que ça relève du secret de la commune ou est-ce qu'il ne faudrait pas faire plutôt de la transparence sur ces différentes commissions et qu'elles figurent également sur le site de la commune ?

**M. J.-Y. Cavin, Municipal :**

Pour la communication sur le site, cela va être fait et sa composition est la même que la précédente législature. La commission consultative d'urbanisme est composée de John Aubert, Mathieu Cardinaux, Jean-Christophe Dunant, Pascal Oulevay, Cristina Woods. Elle se réunit une fois par an.  
Lien : <https://www.bourgenlavaux.ch/content/commissions-municipales>.

**M. L. Gfeller :**

Concernant la motion PLR-ICD « Pour une mobilité multimodale cohérente et planifiée assurant la sécurité des usagers à Bourg-en-Lavaux » déposée lors de la précédente législature, il aimerait un point de situation sur son avancement, puisqu'elle a été déposée au mois de mars 2021 et que logiquement on devrait avoir une réponse au mois de mars prochain.

**M. JC Schwaab, Municipal :**

Il donnera des informations au plus tard au mois de mars 2022.

**M. B. Duboux :**

Une information :

L'année prochaine verra la création d'un réseau écologique-viticole à Lavaux. Nous sommes un des derniers vignobles à ne pas en avoir avec celui de Bonvillars. C'est important qu'on rectifie cette chose. Son but est de mettre en commun les efforts des vigneronnes et des vigneron pour préserver la biodiversité de la faune et de la flore pour l'avenir de la viticulture et de nos si belles patrimoniales terrasses.

Donc il se réjouit que la commune, forte de ses 10 hectares de vignes, adhère à ce projet.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Il parle des gestes barrières pour aider à freiner la pandémie du Covid-19.

Il remercie

- les conseillers pour leur engagement et grand intérêt portés aux affaires communales et aux différents projets que la Municipalité propose. Il est important qu'il y ait un climat de confiance réciproque entre la Municipalité et le Conseil communal.

- les différentes commissions, soit la Cofin, la Cogest, les commissions ad hoc et municipales.
- le personnel communal qui toujours fait son travail malgré des conditions particulières afin de répondre aux besoins de notre population.
- M. Yves Sesseli, boursier, pour sa présence ce soir et sa disponibilité.
- Mme Sandra Valenti, secrétaire municipale et au greffe, pour sa grande disponibilité et son travail.
- MM. Pascal Favey et Baptiste Jaquet, chefs de service, pour leur travail et leur disponibilité.
- M. Pierre-Alain Genton pour sa présence et sa disponibilité à effectuer les diverses tâches qui lui sont confiées.
- ses collègues de la Municipalité. Il leur exprime toute sa reconnaissance pour leurs engagements et il très heureux de pouvoir compter sur une équipe efficace

Il souhaite de lumineuses fêtes de Noël et tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Acclamations

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Il souhaite à toutes et tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

Un apéro suit la séance ainsi que le repas au Relais de la Poste, Grandvaux, avec le contrôle du passe-sanitaire.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Blanc

Catherine Fonjallaz

Grandvaux, le 16 février 2022